

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Délibération n°2026.04.108

Désignation des représentants de GrandAngoulême à la Société publique locale pour l'eau et l'environnement d'Angoulême (SPL SEMEA)

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX à 16 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 24 avril 2026

Secrétaire de Séance: Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **70**

Nombre de pouvoirs: **4**

Nombre d'excusés: **1**

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Sarah AMRANI, Brigitte BANIZETTE, Jean-Luc BEURCQ, Eric BIOJOUT, Karine BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Thierry BOUILLEAU, Catherine BRIE, Michel BUISSON, Jean-Christophe CARDAILLAC, Stéphane CHAPEAU, Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS, Guillaume CHUPIN, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Gérard DESAPHY, Fabienne DOUCET, Laurent DUGUE, Nathalie DULAIS, Matthieu DUSSAIGNE, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Ludovic GERBOU, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Jérôme GRIMAL, Rémi HUMBERT, Thierry HUREAU, Pascal JAUMARD, Sandrine JOUINEAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Daniel MAGNIER, Lionel MAHERAULT, Annie MARAIS, Annie MARC, Stéphanie MARCHAND, Patrick MARDIKIAN, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD-CALMELS, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Mathilde MINAUD, Pascal MONIER, Philippe MONJARRET, Bénédicte MONTEGU, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Coralie PASQUIER, Dominique PEREZ, Thierry PERONNAUD, Yannick PERONNET, Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Calixte ROCHETEAU, Damien RONDEAU, Hugo ROUGIER, Gérard ROY, Morgan VANDESTICK, Maryline VINET, Lucy VIOLIN, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Aurélie ZADRA, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Fadila BOUTAYEB à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Frédéric CROS à Gérard DESAPHY, Magali SAINT HILAIRE à Laurent DUGUE, Zalissa ZOUNGRANA à Elise VOUVET,

Excusé(s): Jean-Claude COURARI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260507-2026_04_108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Notification : 07/05/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 AVRIL 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.04.108**

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE GRANDANGOULEME A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE POUR L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT D'ANGOULEME (SPL SEMEA)

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : NON VENTILÉ

Enjeux : [99999 -9) NON VENTILÉ]

La création de la société publique locale dénommée « **SPL SEMEA** » a été approuvée par les délibérations n°213 et n°216 du conseil communautaire de GrandAngoulême du 12 juillet 2016.

L'activité principale de la société est la gestion du contrat de délégation de service public de GrandAngoulême (environ 60.000 clients abonnés sur 27 des 38 communes de GrandAngoulême, l'usine de production d'eau potable de Touvre, 30 ouvrages du service tels que stations et réservoirs, 1240 kilomètres de réseau). Le contrat de délégation de service public (DSP) comprend le renouvellement du réseau d'eau potable, qui représente environ 50% de l'activité du contrat en montant.

Elle a donc pour objet, exclusivement pour le compte et sur le territoire de ses actionnaires, la gestion, l'exploitation et le développement de tout ou partie des services publics de l'eau, notamment :

- la production, le transport et la distribution de l'eau (incluant la gestion des rapports avec les usagers dont la facturation et la perception des redevances)
- la gestion des biens et droits affectés aux services publics de l'eau. A ce titre, elle pourra notamment réaliser des travaux (canalisations, équipements électromécaniques)
- toutes prestations et opérations techniques, accessoires, financières, juridiques, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher à cet objet et au petit cycle de l'eau. A ce titre, elle pourra notamment se voir confier la mise en place de services connexes à la gestion du service public de l'eau (assurances fuites, relèves de compteurs, ...).

La SPL est administrée par un conseil d'administration composé des 15 représentants des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales actionnaires suivants :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260507-2026_04_108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Notification : 07/05/2026

Actionnaires	Nombre d'actions*	% du capital	Montant en euros	Nombre d'administrateurs
GrandAngoulême	8 393	99,95%	2 098 250 €	13
SIAEP Nord-Ouest Charente	2	0,025%	500 €	1
SIAP Karst Charente	2	0,025%	500 €	1
TOTAL	8 397	100,00%	2 099 250 €	15

* Valeur nominale de l'action : 250 €

Conformément aux statuts de la SPL SEMEA 13 conseillers communautaires doivent donc être désignés pour représenter GrandAngoulême au conseil d'administration et 1 à l'assemblée générale.

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

Je vous propose donc :

DE DESIGNER Mesdames Hortense CHARTIER, Aurélie ZADRA et Messieurs Stéphane CHAPEAU, Rémy HUMBERT, Thierry HUREAU, Pascal JAUMARD, Daniel MAGNIER, Lionel MAHERAULT, Jean-Luc MARTIAL, Philippe MONJARRET, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Yannick PERONNET GrandAngoulême au conseil d'administration de la SPL SEMEA.

DE DESIGNER Monsieur Pascal MONIER pour représenter GrandAngoulême à l'assemblée générale de la SPL SEMEA.

D'AUTORISER un.e des conseillers.ères représentant GrandAngoulême à exercer, le cas échéant, la fonction de Président.e de la SPL SEMEA.

D'AUTORISER ses représentants à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par le Conseil d'Administration.

Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 3 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260507-2026_04_108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
 Notification : 07/05/2026